



santésuisse

## Communiqué

Soleure, le 31 août 2018

**Gestion des admissions des médecins: la Commission de la santé du Conseil national décide dans l'intérêt des payeurs de primes**

### **Soupape de sécurité contre les coûts excessif**

**santésuisse salue la décision de la Commission de la santé du Conseil national de limiter, sous certaines conditions, l'admission des médecins. Une gestion des admissions conséquente et adaptée à l'ensemble du pays permettra de freiner la hausse des primes.**

La décision de la Commission va dans la bonne direction pour les payeurs de primes. Elle prévoit, effet, que les cantons limitent les admissions une fois une certaine densité de médecins atteinte. Les cantons peuvent également prévoir un assouplissement de l'obligation de contracter dans un tel cas. Par ailleurs, si les coûts augmentent au-delà d'une certaine limite dans un domaine donné, les cantons sont également appelés à prendre les mesures qui s'imposent. santésuisse salue le fait que la gestion des admissions des médecins doive, à l'avenir, être appliquée de manière conséquente dans l'ensemble de la Suisse. Les payeurs de primes en profiteront.

La décision en faveur du dossier électronique du patient conduira à une amélioration des processus dans le système de santé. Elle est donc de ce fait positive.

Il est également juste que l'admission des médecins entre en vigueur en même temps que la proposition concernant le financement unique des prestations ambulatoires et stationnaires.

*Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

#### **Informations complémentaires:**

Christophe Kaempf, porte-parole de santésuisse, T 032 6625 41 56 / 079 874 85 47

[christophe.kaempf@santesuisse.ch](mailto:christophe.kaempf@santesuisse.ch)

Ce communiqué peut être téléchargé sous: [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)